Réf. Farde e-Assemblées : 2685827

N° OJ : **76**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Sport.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 160.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33202 et 76410/33101 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total 160.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre pour l'évènement "Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre";
2) 12.500,00 EUR à l'asbl Remco Evenepoel Cycling Academy pour le soutien du projet cyclisme avec les Maisons des Enfants;

- à l'article 76410/33101 du budget ordinaire 2025 :
3) 140.000,00 EUR à la sa Golazo Sports pour le Tour de Belgique;
4) 3.000,00 EUR à la sa Sportizon pour l'évènement "3x3 Masters".

Annexes :